

Sujet : MUYLEAERT Claude demande : ENQUETE PORT DE CAVALAIRE

Date : Fri, 14 Dec 2018 18:28:43 +0100

De : Claude MUYLEAERT

Montant des travaux 31M, exorbitant, et qui sera certainement dépassé, et qui va payer ?

- La passe unique, problème de sécurité important, encombrement, danger de collisions et possibilité d'Accidents devant la Station d'avitaillement, renouvellement des eaux du bassin qui devrait se faire par turbines électriques qui seront difficiles à entretenir et peu écologique.

Manque d'informations et de concertation, lors des Apéros ponton les réponses aux questions posées étaient souvent évincées ou évasives

Le centre d'animation du port où se trouve la majorité des commerces, n'est pas très sécurisé déjà dénoncée par le Prefet et le Capitaine des Pompiers (incendies en 2017 et 2018) commerces et bateaux incendiés, vol sur le bateau de la SNSM il est inutile de reproduire les mêmes erreurs.

L'étude ne prévoit rien sur la protection des plages et il y a pourtant des choses à faire.

C'est un projet pour la ville et non pour le port, ce projet n'est pas pour les plaisanciers. La nouvelle Maison de la Mer, Azureva qui doit abriter l'office du tourisme, un musée, un parking, et l'écèlement de l'actuelle maison de la mer, ne doivent pas être payés par les garanties d'usage, car non dédiés à l'animation portuaire. Il y a un transfert de dépenses.

Il a été annoncé lors d'une réunion publique à la salle des fêtes le coût global des investissements était estimés à 29,7M€ HT, Monsieur le Maire revient sur le montant il annonce lors du Conseil Municipal le 5 juillet 2018 un nouveau montant 31,1M€ soit un écart de 1,4M€HT.

Budget difficilement compréhensible.

Budget inchangé au fil des changements du projet (avec ou sans destruction du Quai Marc Pajot). Quai Marc Pajot 1.3€ pour la démolition partielle en phase 2. Pas de budget en phase 3 qui devrait représenter 4M€

La démolition totale de ce Quai est-elle possible ? Enrochement et ancienne cuve de carburant. Dans ce cas à quel cout ? (Il n'est pas présenté, dans l'enquête, de résultat de forage d'étude des sous-sols sur ce quai). Le quai Marc Pajot protège par vent EST les bateaux du port publique et inversement par vent OUEST les bateaux du port privé. la démolition du quai va provoquer une importante pollution des eaux du port.

Zone 4 : 2,6M€ Cette zone n'est pas dans le domaine portuaire.

Au total 8,4M€ pour des bâtiments, qui devraient pour la plupart relever du budget général de la Mairie. Un projet alternatif est-il possible ? (OUI)

Nous n'avons pas trouvé d'Etude d'impact pour la Navigation

Les charges annuelles ont augmenté en 2018 de 60%, non justifiées et sans services supplémentaires.

Les travaux concernant le port n'ont pas encore démarré, les plannings ne seront pas respectés.

Dernièrement la fin des travaux est annoncée pour 2022, alors qu'ils étaient prévus pour début 2020.

Pour les GU 20% d'arrhes ont été encaissés, il nous sera demandé 30% entre janvier et juillet 2019, alors que les travaux ne sont pas encore commencés et que l'enquête publique vient à peine de commencer.

La redevance domaniale versée à la Mairie par la SPL, sera de 640.000€ avec une partie fixe et une partie variable, alors qu'elle était de de 85.000€ pour le port privé et nulle pour le port public car il était en régie. Cette redevance sera alimentée par les charges annuelles (+60% en 2018). Quelle justification juridique à cette augmentation.

NOMINATION de 14 administrateurs dont le Maire PDG de la SPL pour gérer et surveiller la SPL avec rémunérations (du temps de la Régie pas de rémunération pour le même travail). L'augmentation de 60% des charges ne sont justifiés comptablement. Nous avons aussi connu la SEMICAM à qui a été confiée gestion lors de la réalisation du port publique (qui a épongé la dette ??)

La Capitainerie actuelle doit garder sa fonction d'une part, elle a été modernisée récemment pour un coût de 800.000€, d'autre part sa situation stratégique est idéale pour les agents portuaires. La nouvelle Capitainerie prévue sera loin des entrées, très chère. Après réfection et mise aux normes, elle pourrait accueillir les services administratifs de la capitainerie. La détruire et la reconstruire nous paraît inconcevable et un non-sens économique

La rampe de mise à l'eau actuelle est large, 4 bateaux peuvent être mis à l'eau en même temps, elle est aussi gratuite et non dangereuse comme on le laisse entendre, la remplacer par une plus petite ne nous semble pas opportune et va créer des problèmes. Les zones de manœuvres se trouvent diminuer et par voie de conséquences, lors de la période estivale il y aura encombrement et surtout risques de manœuvres dangereuses.

Profil : particulier

Nom : MUYLAERT

Prénom : Claude